

Etude hydro-géomorphologique de la connexion du Torrent du Péclet et de la Tourbière du plan de l'Eau

Phase 2 – Proposition de scénarios



V2.1, 13/1/2020

SOMMAIRE

Avant-propos	3
1. Décisions prises lors de la réunion du 24/9/2019	5
2. Les opérations et ouvrages proposées	7
2.1. Aménagement du pied de chute du Péclet.....	7
2.1.1. Objectifs attendus / philosophie générale	7
2.1.2. Description technique / dimensionnement	8
2.1.3. Mise en œuvre de l'ouvrage.....	10
2.1.4. Fonctionnement	10
2.1.5. Quantités et budget	11
2.2. L'arasement du merlon en rive droite du Péclet.....	12
2.2.1. Etat actuel du merlon	12
2.2.2. Description technique / dimensionnement	12
2.2.3. Mise en œuvre.....	14
2.2.4. Fonctionnement	14
2.2.5. Quantités et budget	15
2.3. Le cheminement sur platelage bois	15
2.3.1. Objectifs attendus	15
2.3.2. Description technique / dimensions	16
2.3.3. Budget	17
2.3.4. Remarques.....	18
3. Les scénarios proposés.....	19
3.1. Construction des scénarios	19
3.2. Modalités de chantier (accès, période).....	19
3.3. Modalités de financement	20
3.4. Modalités administratives.....	20
3.4.1. Extraits de l'arrêté préfectoral de protection du biotope du 7 juillet 2003.....	20
3.4.2. Interprétation sur la compatibilité de l'arasement du merlon en bordure du Péclet	21
3.4.3. Interprétation sur la compatibilité d'un chenal de dérivation du Péclet vers la tourbière	21

3.4.4. Interprétation sur la compatibilité d'un cheminement sur platelage bois en bordure du Doron.....	21
3.5. Evaluation	21
Annexe graphique	23
Vue en plan.....	24
Profil en long	25
Profils en travers	26
Secteur merlon	26
Secteur Pied de chute.....	28
Estimation des volumes de terrassements	30

Avant-propos

(Extrait du cahier des charges de l'étude)

L'étude a pour objectif d'étudier la faisabilité technique de la reconnexion hydraulique du Torrent de Péclet avec la tourbière du Plan de l'eau sur la commune des Belleville en Savoie (...)

Il est proposé de restaurer le fonctionnement hydraulique naturel de la zone humide par connexion hydraulique entre le torrent de Péclet et la tourbière à l'amont du site. L'aménagement de la passerelle de franchissement du torrent et des pistes sur les rives du torrent, à la fin des années 80, ont conduit à la fixation du lit, ainsi qu'à la suppression de la possibilité d'expansion des crues en direction de la zone humide.

Il pourra s'agir notamment d'étudier la possibilité de réaménager cette partie amont, et notamment la piste menant à la passerelle, pour restaurer cette connexion hydraulique qui doit permettre le passage des flux d'eau et de sédiments en période de crue.

Le prestataire retenu devra prendre en compte :

- les enjeux de cette reconnexion (érosions des berges du Doron, connexion rivière / tourbière, etc.)
- proposer des adaptations potentielles des usages
- et proposer ainsi des scénarii d'aménagements visant à optimiser la connexion entre le cours d'eau et tourbière, et étudier les incidences sur les activités, touristiques notamment, sans toutefois les remettre en cause.

L'étude comprend 2 phases :

- I. Diagnostic
- II. Proposition de scénarios

Le présent document correspond au rapport de phase 2 : proposition de scénarios, sachant que le rapport de phase 1 avait déjà abordé ces propositions, qui avaient servi de base de discussion à la réunion de présentation du 24 septembre 2019.

1. Décisions prises lors de la réunion du 24/9/2019

Présents : Céline Cuvet (responsable Gemapi, CC Cœur de Tarentaise) ; Claude Jay (1^{er} adjoint, les Belleville) ; Klebert Sylvestre (Adjoint, les Belleville) ; Patrice Humbert (DST, les Belleville) ; Jérôme Porteret (responsable service scientifique, CEN Savoie) ; Benoît Fourcade (Ingénieur, Dynamique Hydro)

Après exposition du diagnostic et des ébauches de scénarios par M. Fourcade, certains termes sont discutés.

L'enjeu du « calage » des débordements est discuté. M. Jay souhaiterait un fonctionnement contrôlé. M. Porteret rappelle la vocation de protection du biotope du site et précise que le financement du projet par des fonds communautaires ne pourra se faire que pour une proposition de fonctionnement le plus naturel possible.

Pour M. Jay, l'idée de pas japonais est à abandonner. Il rappelle l'enjeu de la piste en rive droite pour la randonnée / promenade estivale comme pour l'activité ski de fond.

Une solution de conciliation de tous les enjeux peut consister à implanter un passage en platelage bois le long de la piste existante en rive droite, après dérasement du merlon.

2. Les opérations et ouvrages proposés

Trois ouvrages sont proposés et décrits ci-après. Les scénarios sont ensuite construits (§3 p. 19) sur la combinaison de ces ouvrages.

Le texte qui suit fait référence à une graduation du Doron / Péclet. Cette graduation (*pk*, en mètres) a son origine au droit de la base de loisirs des Bruyères et remonte le cours du Doron, puis du Péclet en amont du confluent du Lou.

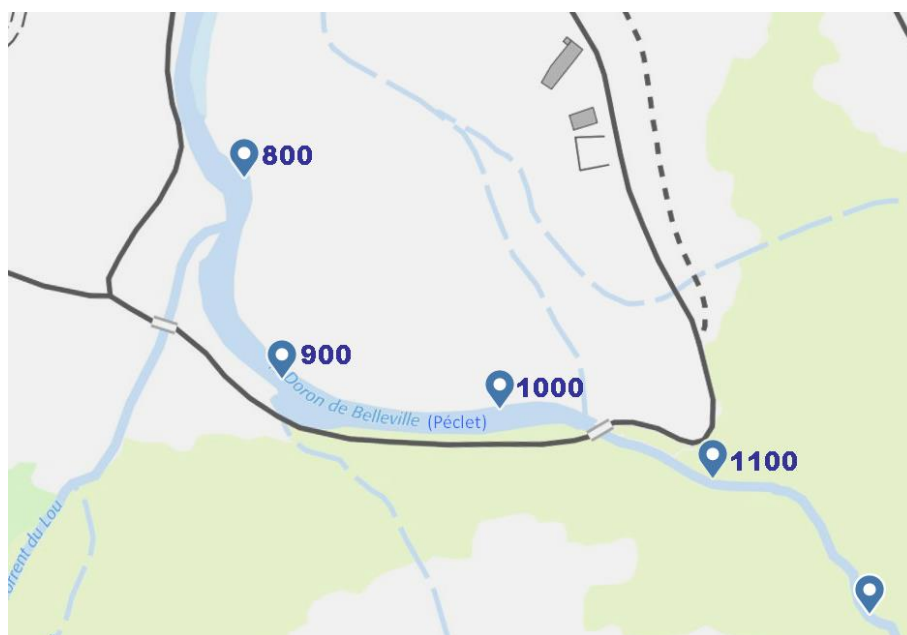


Figure 1 - graduation du Doron / Péclet dans le secteur d'étude

2.1. Aménagement du pied de chute du Péclet

2.1.1. Objectifs attendus / philosophie générale

L'objectif est une meilleure alimentation en eau de la partie amont de la tourbière, en phase de « fermeture » (évolution milieu humide → saulaie).

Il s'agit de créer un bras du Péclet alimentant la tourbière depuis l'amont du pont de Boismint.

Sur le plan paysager, l'opération doit permettre de créer une forme ressemblant à un cône de déjection divagant comme il a pu exister avant la fixation définitive – probablement artificielle – du lit du Péclet.

D'aspect rustique, l'aménagement doit permettre de « gérer » la répartition des volumes d'eau entre le Péclet et la tourbière, par ses cotes de fond et largeur de chenal.

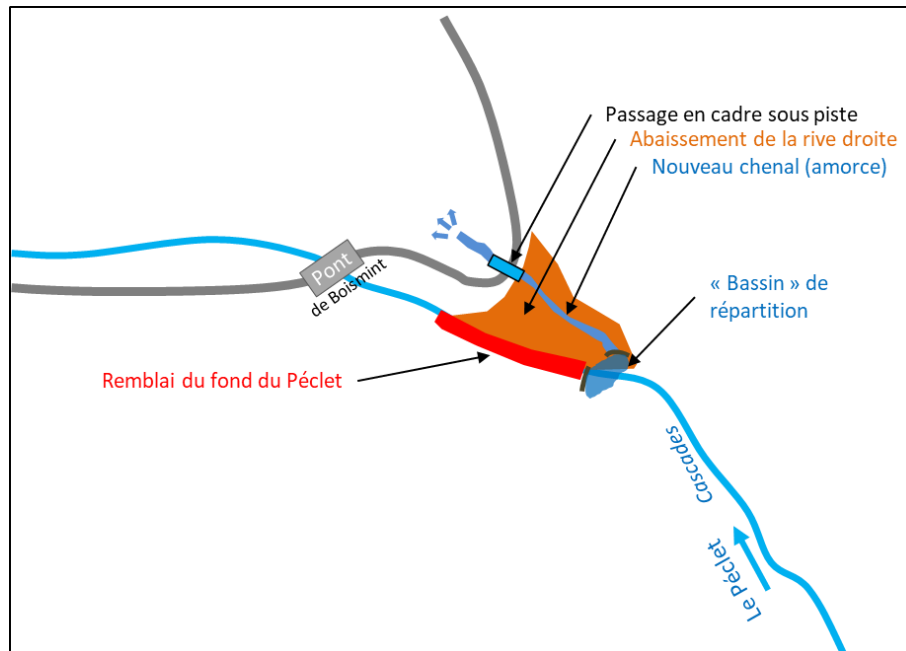


Figure 2 - positionnement de l'aménagement

2.1.2. Description technique / dimensionnement

a. Déblai (en rive droite) / Remblai (au fond du Péclet)

L'aspect du Péclet à l'amont du pont de Boismint est modifié : bien moins profond (profondeur : ~ 1 m contre ~ 3 m aujourd'hui). Cette remontée du niveau de fond se fait grâce à une opération de déblai / remblai, la rive droite du Péclet étant abaissée, avec ou sans apport supplémentaire de matériaux (enrochements).

Le chenal de dérivation est inséré dans la rive droite abaissée. Il a l'aspect d'un petit bras de torrent (modèle : le Lou sur sa rive gauche entre la passerelle et le confluent du Péclet)

Le chenal du Péclet est partiellement remblayé pour en remonter le fond et assurer l'alimentation en eau du « chenal de dérivation ».

Cette rehausse se fait au moyen de « points durs » : tas de blocs de dimension 1 mètre minimum entre les PK 1090 et 1120. Sur ces tas de blocs qui tiendront le fond du torrent, on viendra empiler des blocs variés de plus petites dimensions.

b. Seuil partiteur en amont

Le tas de blocs le plus en amont est disposé au PK 1120 : il constitue le « seuil partiteur » : à gauche vers le Péclet, à droite vers le chenal de dérivation. Il est réglé à 10 cm près aux cotes désirées :

- Déversement vers branche « Péclet » : cote moyenne 1772.50 m NGF, largeur 6 m

- Déversement vers branche « Plan de l'eau » : cote moyenne 1772.70 m NGF, largeur 3 m

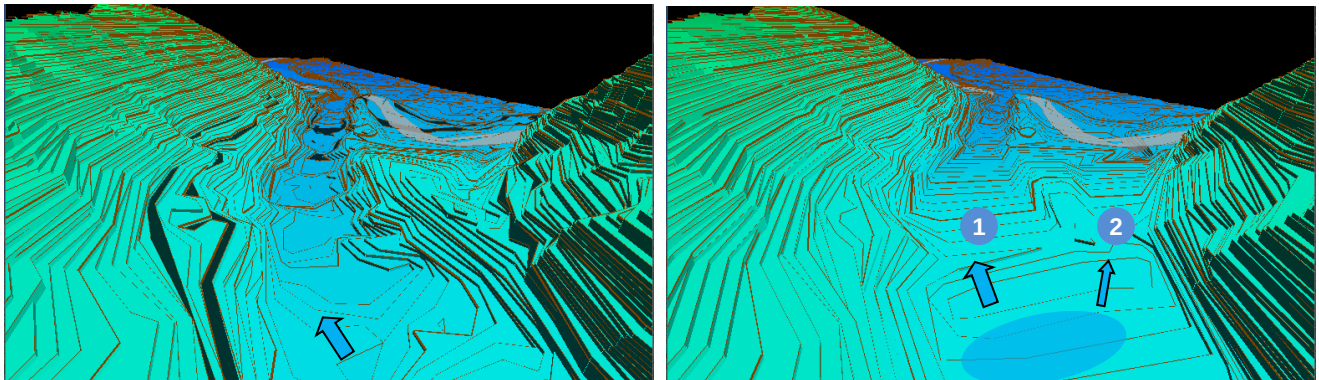


Figure 3 - aménagement en cône de déjection, figuré 3D amont – état initial (gauche) / projet (droite)
❶ branche du Péclet / ❷ branche du Plan de l'Eau

De part et d'autre l'écoulement descend à l'aval du « partiteur » sur des pentes fortes : 12%, dans des fonds faits de gros enrochements. Entre les deux chenaux, un tas de rochers rustique, d'aspect le plus naturel possible, sépare les deux écoulements en s'élargissant progressivement (1 mètre au début, passant à 5- 6 mètres au bout de 20 mètres : les écoulements se séparent. Le tas de rochers reste de très faible hauteur (moins de 1 mètre), sachant que dans ces pentes l'écoulement reste, quel que soit le débit, de faible profondeur.

c. Branche du « plan de l'eau » : Traversée du chemin et raccordement à la tourbière

Sur la branche « Péclet », le profil actuel (cote de fond) est retrouvé au niveau du PK 1080, soit au bout de 40 mètres.

Sur la branche « Plan de l'eau », l'écoulement passe sous le chemin existant pour rejoindre la tourbière.

- Avant le passage sous le chemin, le chenal fait une forme convergente (la largeur passe de 3- 5 m à 1.5 m)
- Les dimensions du passage sont les suivantes :
 - Largeur : 1.5 m
 - Hauteur : 0.7 m
 - Cote de fond : 1768.7 m NGF
- A l'aval du passage, le chenal est maintenu, à une pente de 2%, jusqu'à ce qu'il recoupe le terrain naturel (soit 10 mètres en aval de la route). L'eau sort ensuite du chenal et creuse son propre chemin à travers la tourbière.
 - Lors de la première crue de printemps, l'eau s'éparpillera dans la tourbière
 - Par la suite, un chenal préférentiel se formera

Les volumes de terrassement estimés sont :

- Déblai brut : 270 m³
- Remblai brut (fond de torrent) : 340 m³

2.1.3. Mise en œuvre de l'ouvrage

La mise en œuvre se fera par temps sec, en basse eaux de début d'automne, idéalement en octobre ou 1^{ère} quinzaine de novembre. A cette période le débit attendu sur le Péclet est de 300 l/s. La principale difficulté du chantier réside dans le détournement de ce débit.

Les opérations se feront dans l'ordre suivant :

- Mise en place d'un ouvrage de franchissement du chemin carrossable pour la « branche Plan de l'Eau », en rive droite du Péclet
- Terrassement pour abaissement de la berge droite (largeur : 0 à 18 m ; surface ~240 m² ; profondeur : 0 à 1,4 m ; volume ~ 250 m³). Les matériaux sains sont mis en remblai le long du Péclet, puis dans un deuxième temps déversés dans ce dernier. Les autres matériaux (le secteur a par le passé été remblayé) sont évacués.
- Comblement du Péclet par la rive droite, en laisser l'écoulement s'opérer par le côté gauche du lit
- Mise en place d'une dérivation. On attend un débit continu de 300 l/s
 - Première solution : méthode gravitaire, par buse en fond de torrent, fermée (bouchée) en fin de chantier
 - Deuxième solution : pompage jusqu'à 300 l/s, soit 1000 m³/h
- Montage du « partiteur » et nivellement fin
- Terrassement en remblai des chutes à l'aval du « partiteur » : le fond opérationnel doit être recouvert de matériaux grossiers (blocs)
 - Branche Péclet
 - Branche Plan de l'eau
- Remise en eau du Péclet par arrêt du pompage ou par colmatage de la buse de fond

2.1.4. Fonctionnement

Avec le dimensionnement choisi, le fonctionnement de l'ouvrage est le suivant :

- Ecoulement du chenal vers la tourbière, 4 mois par an (printemps / été), soit début de l'écoulement à partir de ~0.9 m³/s dans le Péclet
- En hautes eaux, 25% du débit du Péclet, soit lors d'une crue de printemps médiane à 6 m³/s dans le Péclet, 1.5 m³/s passe dans le chenal et alimente la tourbière

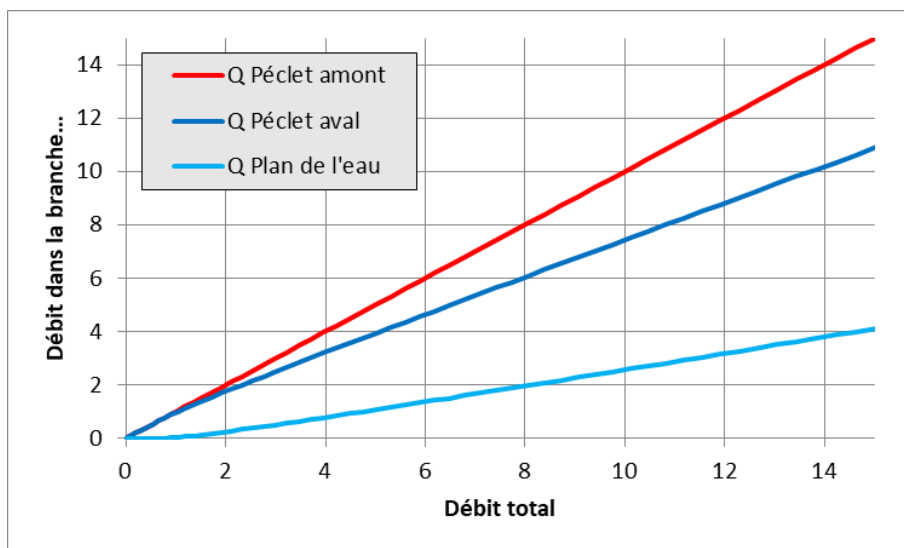


Figure 4 - figuration du fonctionnement avec un "partiteur"

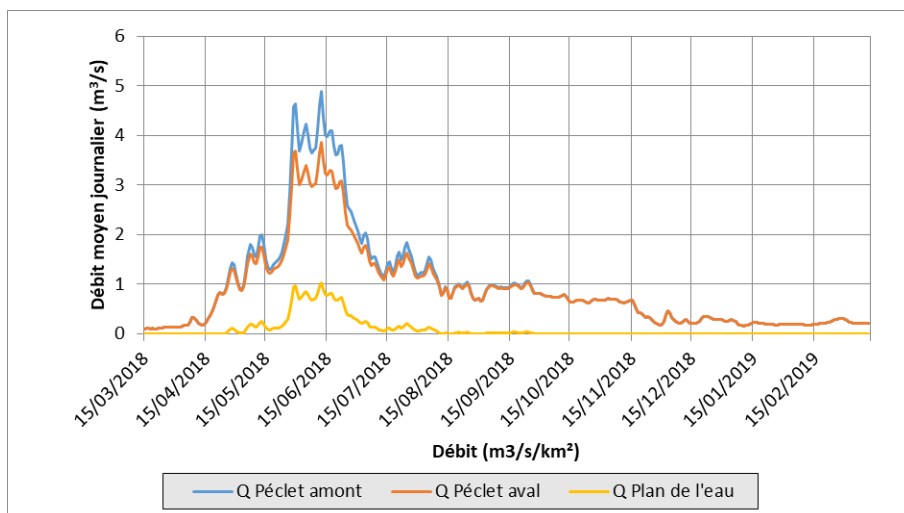


Figure 5 – débit Péclet / Plan de l'Eau, simulation sur l'année 2018

2.1.5. Quantités et budget

Le travail se fait au moyen d'une pelle mécanique de 15 à 20 tonnes et d'un dumper 6x4

Pour ces travaux, on comptera une équipe de 3 personnes, sur une durée de 2 semaines.

Estimation des coûts :

Coût en personnel (15 jours / homme)	5 200 €
Coût matériel (1 pelle 15-20 t sur chenilles, 1 dumper), y compris amenée et repli	6 200 €
Coût Matériaux, pont-passerelle	3 500 €
Coût matériaux, détournement	600€
Total	15 500 €

Au vu :

- de la durée des travaux à réaliser (2 jours)
- de leur nature
- de la nécessaire adaptation au terrain de chaque terrassement,

Le maître d'œuvre sera présent pendant toute la durée du chantier et accompagnera l'équipe de l'entreprise TP.

2.2. L'arasement du merlon en rive droite du Péclet

2.2.1. Etat actuel du merlon

Le merlon en rive droite du Péclet a les caractéristiques suivantes

- Longueur, 170 mètres (de pk 865, quelques mètres en amont de la confluence du Lou, à pk 1035, quelques mètres en aval du pont de Boismin)
- Hauteur moyenne : 70 cm (de 30 à 130 cm)
- Section moyenne : 2.5 m²
- Volume total : 420 m³

Selon l'analyse hydraulique qui a été faite (cf. rapport de phase 1) :

- Ce merlon n'est actuellement submersible nulle part
- Le pied de ce merlon lui-même n'est susceptible d'être « en eau » que sur une période réduite dans l'année (crue de printemps – été), et sur une hauteur très limitée (20-30 cm)

2.2.2. Description technique / dimensionnement

Le projet devra limiter au maximum les mouvements de matériaux dans l'espace de protection du biotope. Les matériaux seront traités sur place.

En conséquence :

- On ne visera pas l'arasement de la totalité du merlon : cela représente un volume trop important (l'ensemble de ce volume, réparti sur le torrent au droit du merlon, représenterait une rehausse du fond de 25 cm). On propose d'en retirer la moitié amont, entre les pk 970 et 1040 (longueur : 70 m ; volume total : 155 m³)

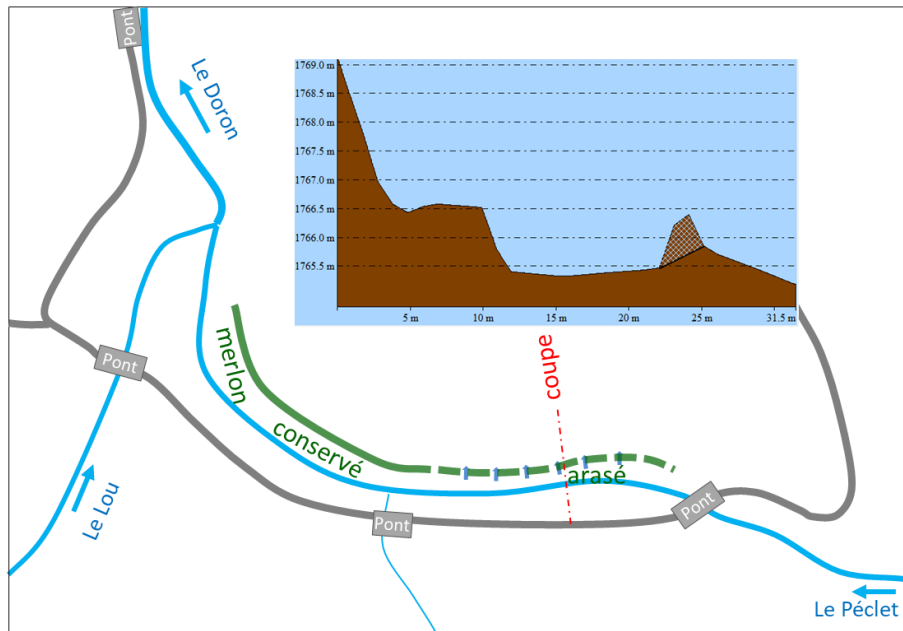


Figure 6 - positionnement et coupe de l'arasement de merlon

- On visera un bilan de terrassement nul (équilibre déblai / remblai),
- Une partie pourra être utilisée pour réduire l'anse d'érosion qui attaque la berge rive gauche, seulement là où cette érosion menace le chemin (PK 890 à 930) : environ 80 m³. Ces matériaux seront bennés depuis le chemin de berge rive gauche, sur une hauteur de 50 cm à 1 m, sur une largeur de 2 à 5 mètres.



Figure 7 - recharge possible en rive gauche

- Le reste sera renvoyé dans le Péclet ou le Doron dans les secteurs sans risque de dommage, donc répondant aux conditions suivantes :
 - Accès depuis les chemins carrossables
 - Pas de risque de créer des érosions sur les aménagements existants

Le secteur à l'amont du pont de Boismin répond à ces exigences : les matériaux déversés seront, pour les plus fins, emportés progressivement lors de la crue du printemps suivant les travaux. Les plus grossiers réorganiseront le fond du lit du Péclet dans un secteur où il est profond et corseté sur ses bords, sans risque de débordement ou d'érosion au droit des chemins carrossables ; d'une superficie de 440 m², ce secteur pourra accueillir jusqu'à 200 m³.

2.2.3. Mise en œuvre

Il s'agit de travaux de terrassement simple. La plus grande attention devra être portée à la préservation du milieu naturel.

Les travaux comprennent :

- L'abattage et le débroussaillage du merlon, puis le broyage sur place des branches et le billonnage des troncs
- Les travaux de terrassement proprement dits :
 - Ouverture du merlon, au moyen d'une pelle mécanique montée sur pneus (< 10 tonnes)
 - Les matériaux décaissés ont trois destinations :
 - Le lit du Péclet au droit du merlon abattu (les matériaux sont juste poussés dans le torrent).
 - Le lit du Péclet en amont du pont de Boismin (aménagement du pied de chute, §2.1 p. 7)
 - Le lit du Péclet en rive gauche, érosion menaçant le chemin (cf. Figure 7 p. 13)
 - Le transport des matériaux du merlon vers les sites de réinjection se fera exclusivement au moyen de mini dumpers (moins de 3 m³) montés sur pneus.

2.2.4. Fonctionnement

Avec le dimensionnement choisi, le fonctionnement de l'ouvrage est le suivant :

- Débordements vers la tourbière à partir de ~1 m³/s dans le Péclet, soit fonctionnement ~ 4 mois / an
 - Cependant, du fait de la nature de l'écoulement, torrentiel, dans le Péclet, rien ne peut garantir ce fonctionnement : il y a autour de cette valeur une très grande incertitude, et de possibles évolutions dans le temps. Soit vers une augmentation des débits débordés, soit vers une diminution.

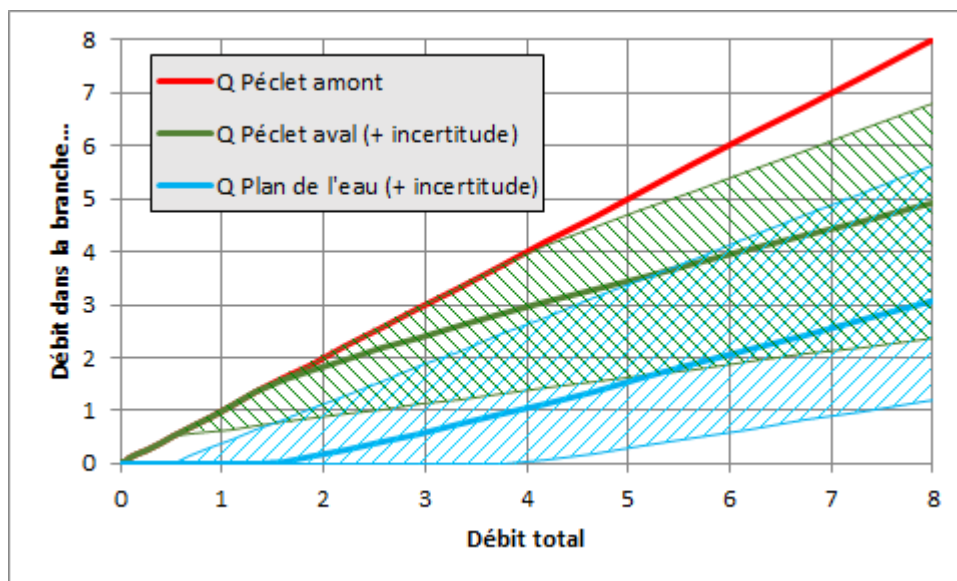


Figure 8 - figuration du fonctionnement avec un déversement latéral par arasement du merlon

2.2.5. Quantités et budget

Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

- Travaux de bûcheronnage (abattage à la pelle + grappin / dessouchage / broyage / billonnage), 1 équipe de 3 personnes, 1 journée
- Travaux de terrassement, 155 m³ : 1 équipe de 3 personnes, 2 jours

Coût en personnel (12 jours / homme)	4000 €
Coût matériel (1 pelle sur pneus, 1 mini-dumper, 1 broyeur), y compris amenée et repli.....	2000 €
Total.....	6000 €

Au vu :

- de la durée des travaux à réaliser (3 jours)
- de leur nature
- de la nécessaire adaptation au terrain de chaque terrassement,

Le maître d'œuvre sera présent pendant toute la durée du chantier et accompagnera l'équipe de l'entreprise TP.

2.3. Le cheminement sur platelage bois

2.3.1. Objectifs attendus

L'arasement du merlon provoquera des débordements du Péclet vers la tourbière. Plusieurs solutions ont été proposées pour maintenir l'usage du sentier en rive droite du Péclet dans ce secteur. Lors de la réunion du 24/9/2019, il a été choisi de développer un scénario de platelage bois.

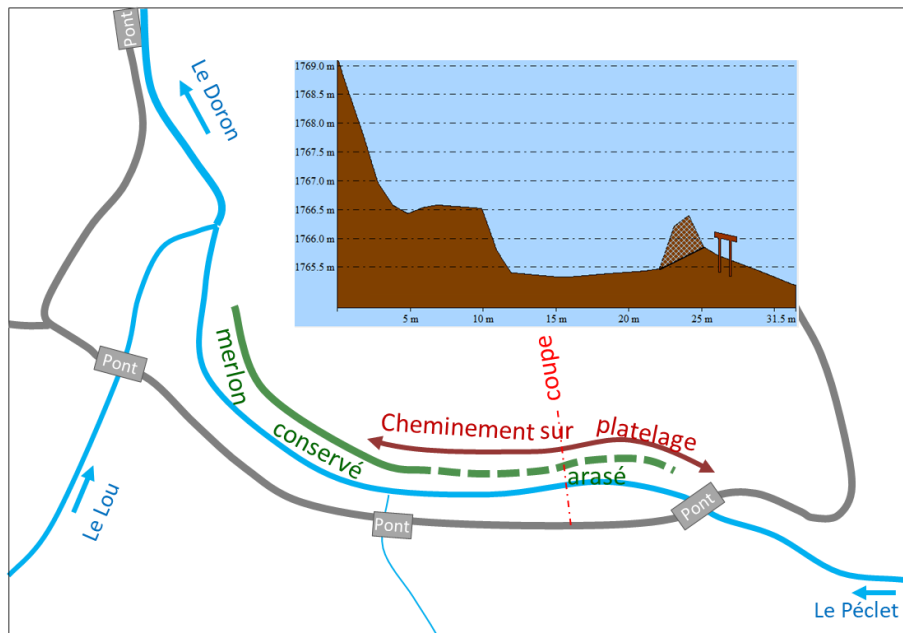


Figure 9 - positionnement du platelage

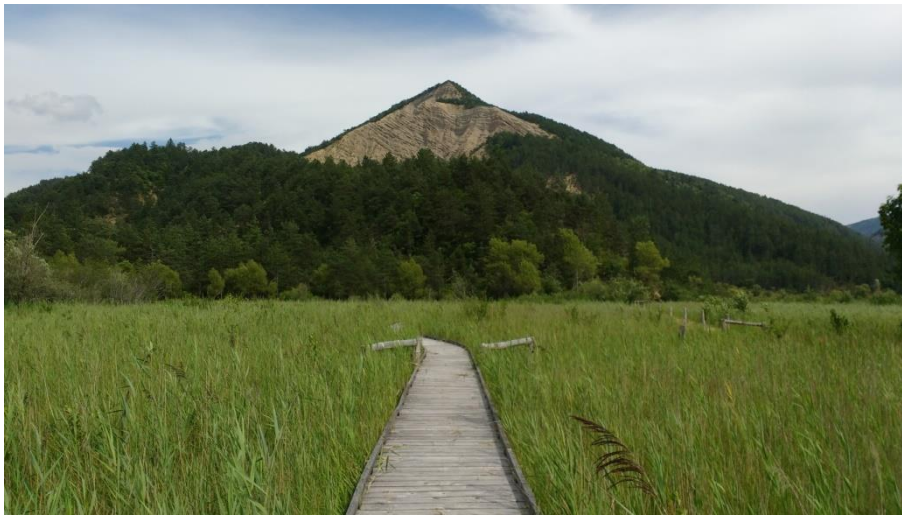


Figure 10 - cheminement sur platelage bois, ENS Marais des Boulignons, vallée de la Drôme (26)

2.3.2. Description technique / dimensions

Le cheminement sur platelage bois laisse une hauteur libre pour l'écoulement de l'eau de 30 à 40 cm.

Il repose sur des pieux en bois imputrescible de classe 4¹, diamètre minimum 12 cm ou section carrée 12x12 cm. Ces pieux sont enfoncés dans le sol à une profondeur de 1 m. pour cela, ils sont battus à la cloche montée sur pelle mécanique.

Les pieux sont surmontés de traverses également en bois de classe 4, de dimension 6 x 15 x 160 cm en deux « étages » : un transversal, un longitudinal.

Sur les traverses est vissé un platelage 5 x 15 x 120 cm en bois imputrescible de classe 3 (essence demandée : Mélèze). Les planches du platelage sont rainurées les rendre moins glissantes et espacées (3 cm) pour permettre la respiration du bois et l'accumulation de la terre et petits cailloux apportés par les promeneurs.

Le tout est assemblé au moyen de visserie en inox uniquement, vis, écrous, rondelles, tiges filetées.



Figure 11 - Cheminement sur platelage bois, figuré

2.3.3. Budget

Le coût de l'aménagement est de l'ordre de 300 € du mètre linéaire.

Cet aménagement serait installé au niveau du merlon arasé, donc la longueur est de 70 m. On prévoira une longueur de platelage de 100 mètres.

Le budget est donc de 30.000€. Ce budget représente donc plus que la somme des budgets des autres ouvrages.

¹ Le robinier est la seule essence locale considérée comme imputrescible (classe 4). D'autres essences (chêne, châtaignier, mélèze) sont faiblement putrescibles (classe 3 : résistant aux intempéries mais pas au contact direct du sol) et pourraient être employées dans les conditions de la tourbière (sol acide, climat montagnard). On exclut *a priori* l'emploi d'essences exotiques et de bois traités.

2.3.4. Remarques

- Les épisodes de débordement ont lieu au printemps et en été. Ils ne perturbent donc d'aucune manière l'activité touristique hivernale (ski de fond, raquettes). En été, la rive droite du Péclet est peu fréquentée, à l'inverse de la rive gauche disposant d'un chemin stabilisé.
- Le débordement n'empêche pas les visiteurs d'accéder au sentier en rive droite du Péclet, mais a un effet dissuasif. A l'inverse, la construction d'un cheminement sur platelage bois constitue une incitation à pénétrer dans le secteur. Le choix de réaliser, ou pas, cet ouvrage, consiste donc finalement à choisir d'inciter les visiteurs à pénétrer dans cette partie de l'APPB, ou de la dédier à la nature.
- Le choix de réaliser cet aménagement devra donc être accompagné de signalétique (il n'y en a pas aujourd'hui), et justifié au regard de l'arrêté préfectoral de protection du biotope du 7 juillet 2003 (cf. §3.4.4 p. 21)

3. Les scénarios proposés

3.1. Construction des scénarios

Les trois opérations et ouvrages présentées au paragraphe précédent permettent de dessiner 6 scénarios :

Scénario	A	B	B'	AB	AB'
Composition					
Aménagement du pied de chute	X			X	X
Arasement du merlon		X	X	X	X
Cheminement sur platelage bois			X		X

Tableau 1 - composantes des scénarios

On l'aura compris, et cela était d'ores et déjà annoncé dans le rapport de phase 1, les deux aménagements ont le même objectif, qui est de rétablir les débordements du Péclet vers la tourbière.

L'aménagement du pied de chute permet de mieux « doser » le débit restitué à la tourbière, tandis que l'arasement du merlon laisse une forte part d'incertitude. Les deux aménagements peuvent être réalisés ou seulement un seul des deux.

Quant à la réalisation du cheminement sur platelage bois, elle doit être décidée en répondant à la question de savoir s'il est opportun d'inciter à plus de fréquentation de la rive droite du Péclet.

3.2. Modalités de chantier (accès, période)

L'accès se fait par le chemin carrossable depuis la route de Val Thorens en rive droite du Plan de l'Eau.

Selon la période a les contraintes suivantes :

	J	F	M	A	M	Jn	Jl	A	S	O	N	D
Frai truite fario												
Neige												
Hautes eaux												
Fréquentation touristique												

	Non propice
	Propice sous condition ou une partie du mois seulement
	Propice

Tableau 2 - contraintes de chantier

La période la plus propice (voire la seule période propice !) pour les travaux dans le lit du torrent et dans l'espace naturel va du mois de septembre (fin de la fonte des neiges de la fréquentation touristique, étiage d'été) à la mi-novembre (début du frai, premières neiges) voire avant (début novembre), suivant la reprise des écoulements.

3.3. Modalités de financement

Le projet est finançable à plus de 80% par les financeurs suivants :

- Programme de coopération transfrontalière européenne Alcotra / Région ARA
- Caisse des Dépôts budget « Biodiversité »
- Agence de l'Eau

Il appartiendra à ces financeurs de se prononcer sur l'enveloppe et les opérations financées.

3.4. Modalités administratives

3.4.1. Extraits de l'arrêté préfectoral de protection du biotope du 7 juillet 2003

Article 2 : Afin de sauvegarder l'intégrité des biotopes naturels et de préserver la pérennité des espèces présentes, sont interdits :

Sur l'ensemble des biotopes protégés : Tous travaux portant atteinte au sol, au sous-sol, à la couverture végétale, à savoir:

(...)

- l'exhaussement, l'affouillement, le remblaiement, le terrassement sauf pour valorisation biologique réalisée par le gestionnaire du milieu naturel ou pour l'entretien des infrastructures existantes,

- la création et l'extension d'équipements liés à la pratique sportive ou à des fins de loisir,
- la création et l'extension d'équipements liées à d'autres pratiques, sauf à des fins scientifiques, pédagogiques ou de sécurité, après avis de la commission des sites.

Article 3 : Pour les secteurs des parties basses des torrents de Péclet et du Lou, de la partie haute du torrent de Belleville, il est également interdit de réaliser:

- toute prise d'eau dans le lit ;
- tout busage permanent et temporaire;
- toute rectification du lit des cours d'eau.

3.4.2. Interprétation sur la compatibilité de l'arasement du merlon en bordure du Péclet

L'article 2 autorise le gestionnaire du milieu naturel à décider de l'intérêt de ce terrassement *pour valorisation biologique* (article 2).

Il reviendra à la commission des sites d'interpréter l'arrêté et de statuer sur la possibilité de réaliser cet aménagement après examen de ses coûts et bénéfices environnementaux.

3.4.3. Interprétation sur la compatibilité d'un chenal de dérivation du Péclet vers la tourbière

L'article 3 est, dans sa lettre, sans dérogation possible : toute prise d'eau dans le lit est interdite. Si l'on se réfère à l'esprit de l'arrêté, il revient cependant au gestionnaire du milieu naturel de décider de l'intérêt de ce terrassement *pour valorisation biologique* (article 2).

Il reviendra à la commission des sites d'interpréter l'arrêté et de statuer sur la possibilité de réaliser cet aménagement après examen de ses coûts et bénéfices environnementaux.

3.4.4. Interprétation sur la compatibilité d'un cheminement sur platelage bois en bordure du Doron

La création d'un platelage bois dont l'unique fonction est à visée touristique, permettant l'accès aux promeneurs (qui peuvent par ailleurs emprunter le cheminement viabilisé en rive gauche du Doron), même en période de débordement du Péclet, pose question : Il s'agit d'équipements *à fins de loisirs*, donc a priori non autorisés par l'arrêté. Il reviendra à la commission des sites d'interpréter l'arrêté et de statuer sur la possibilité de réaliser ce platelage.

3.5. Evaluation

Le tableau ci-après donne l'évaluation globale des scénarios.

Scénario	A	B	B'	AB	AB'
Composition					
Aménagement du pied de chute	X			X	X
Arasement du merlon		X	X	X	X
Cheminement sur platelage bois			X		X
Evaluation					
Restitution des connexions Péclet / tourbière	😊	😊	😊	😊😊	😊😊
Maintien de l'activité touristique hivernale	Idem actuel	Idem actuel	Idem actuel	Idem actuel	Idem actuel
Maîtrise des flux en direction de la tourbière	forte	faible	faible	partielle	partielle
Fréquentation de la rive droite du Péclet / du Doron	Idem actuel	réduite	augmentée	réduite	augmentée
Coût	15 500 €	6 000 €	36 000 €	21 500 €	51 500 €
Examen compatibilité APPB (à confirmer par la commission des sites)	😊	😊	😞	😊	😞

Tableau 3 – évaluation des scénarios

ANNEXE GRAPHIQUE

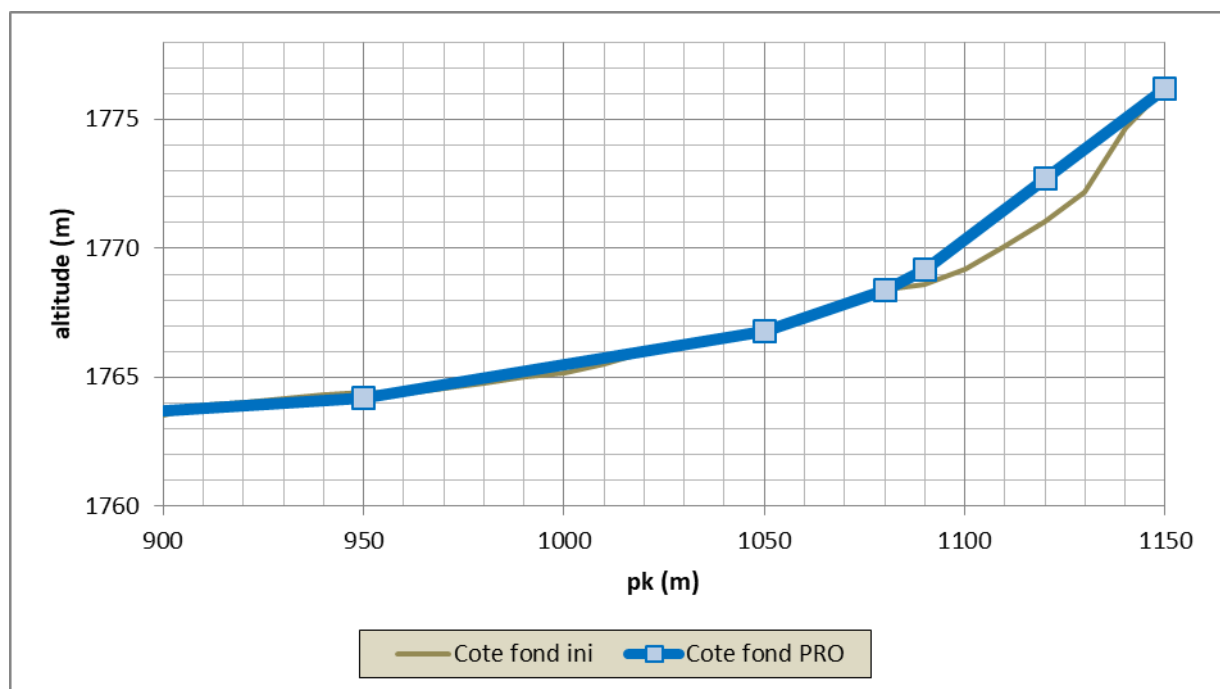
NB : les plans et calculs présentés ci-après permettent de situer et de mesurer les travaux de terrassements du scénario « AB » comprenant l'aménagement de pied de chute et l'arasement du merlon, du PK 970 au PK 1030. Ils ne constituent pas des plans d'exécution.

- Vue en plan
- Profil en long
- Profils en travers
 - Secteur merlon
 - Secteur pied de chute
- Estimation des volumes de terrassement par profils en travers

Vue en plan

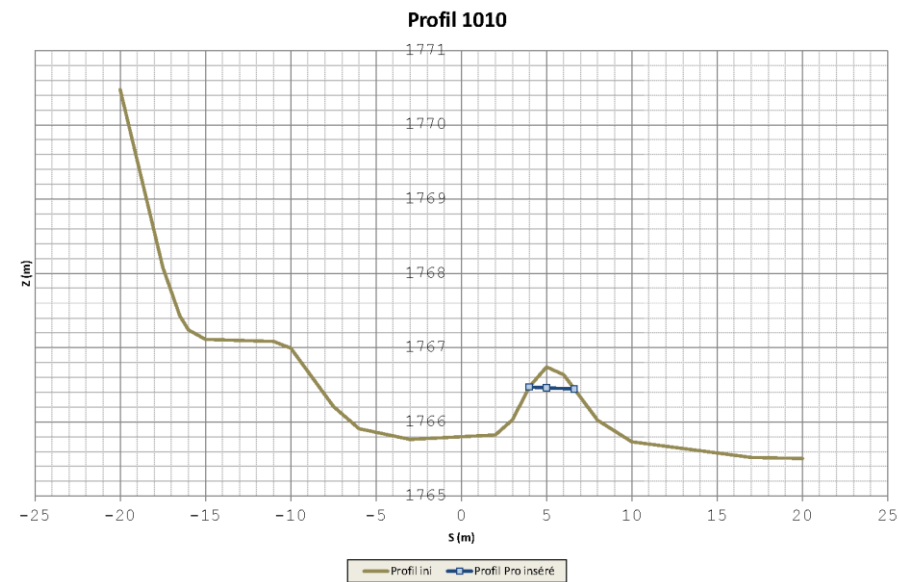
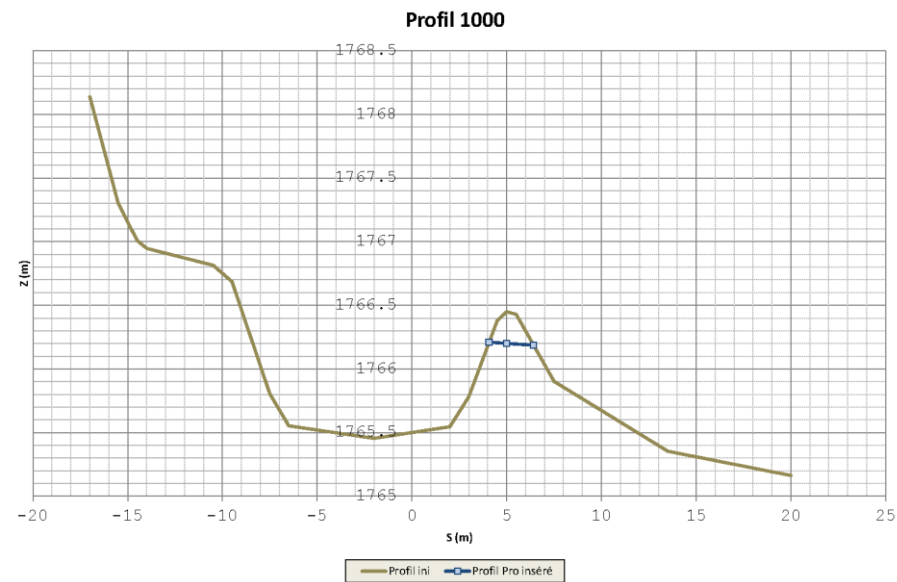
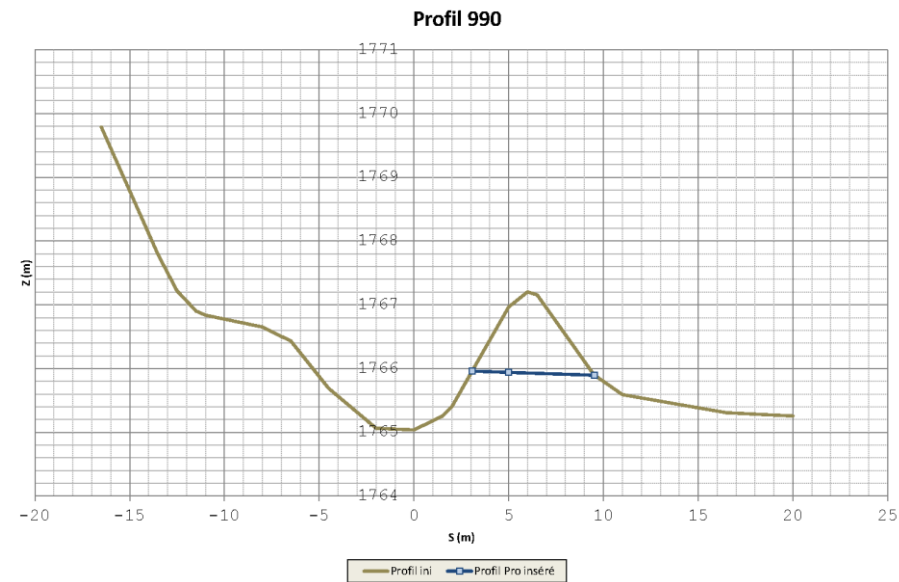
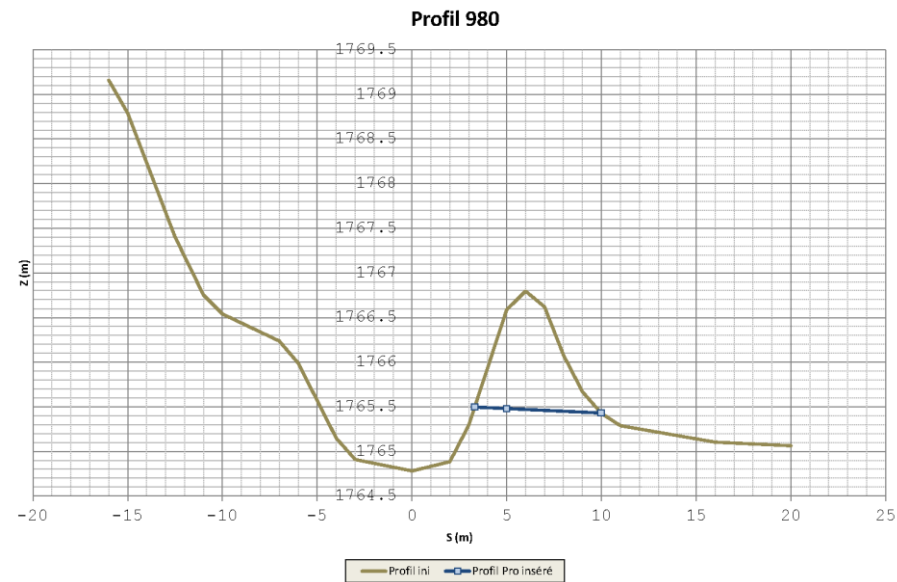


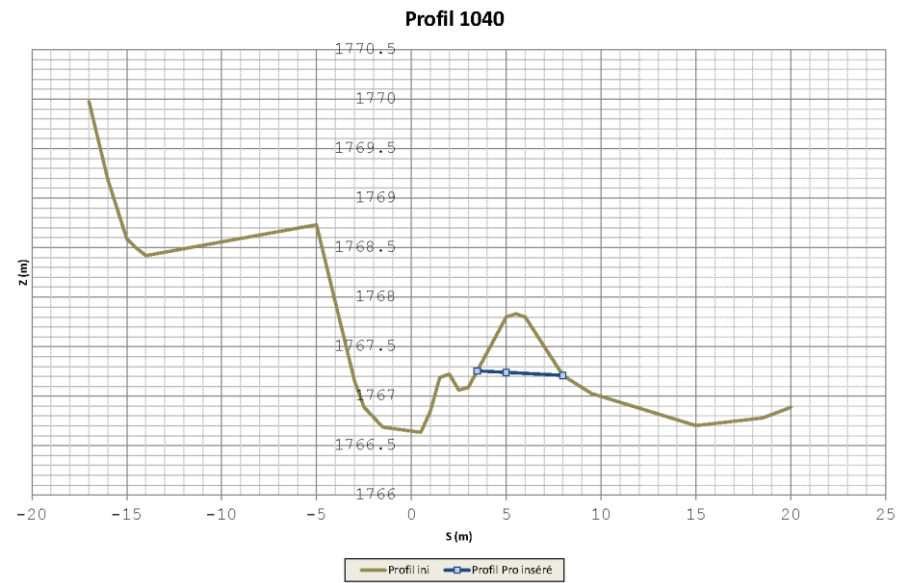
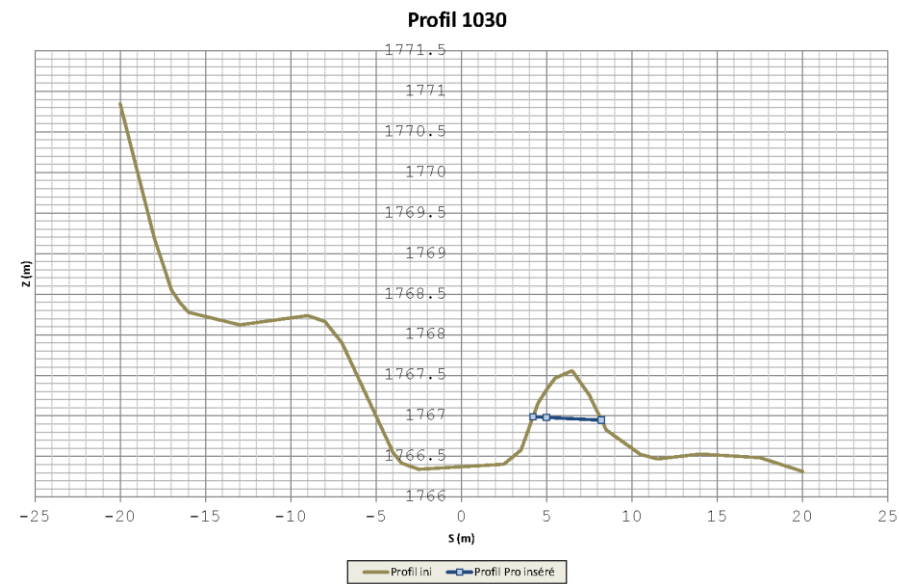
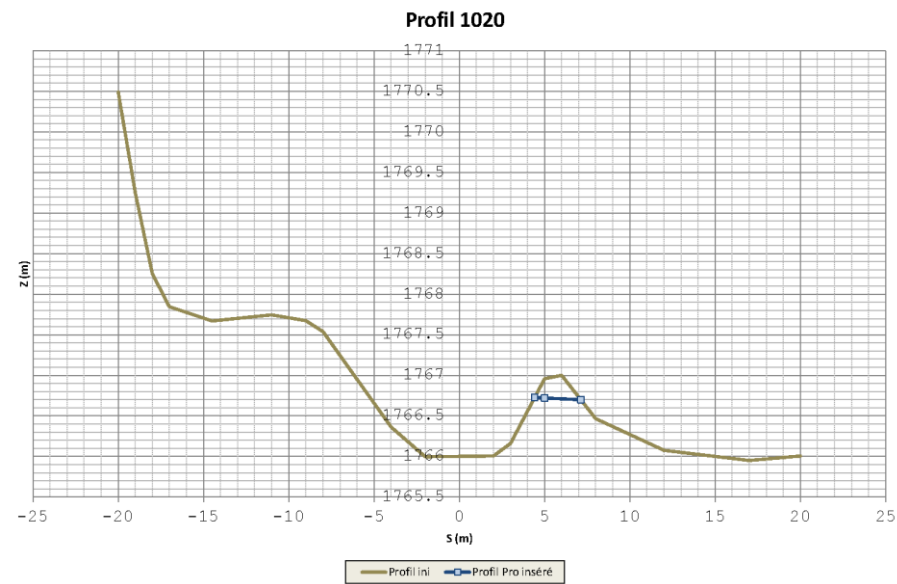
Profil en long



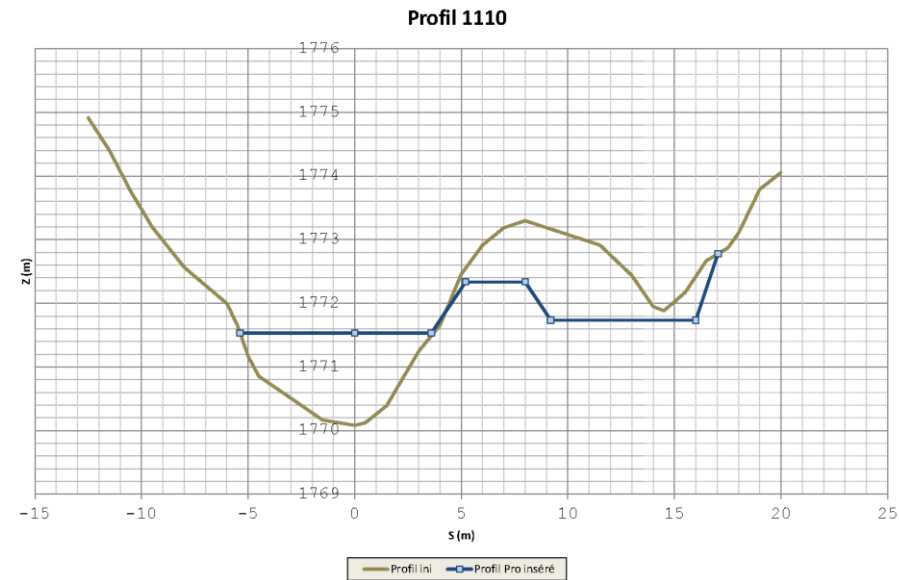
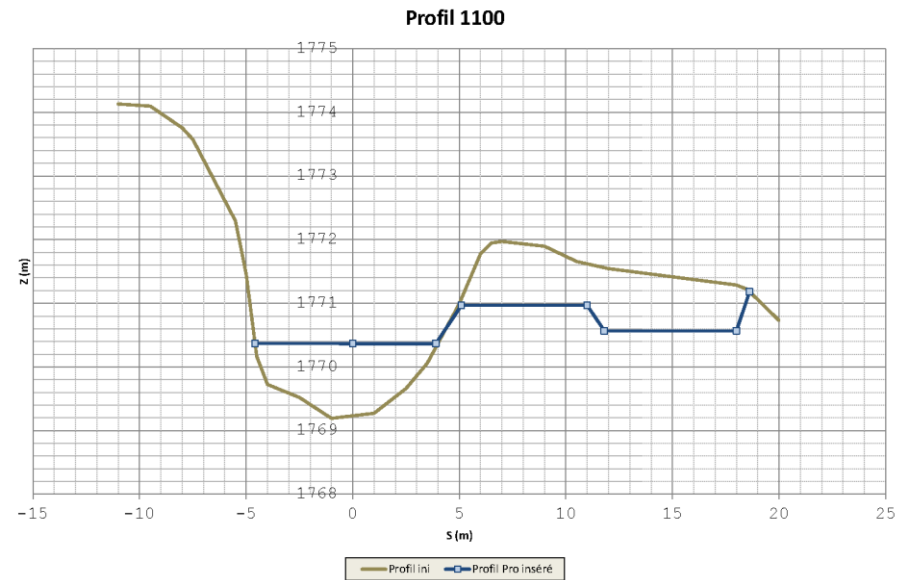
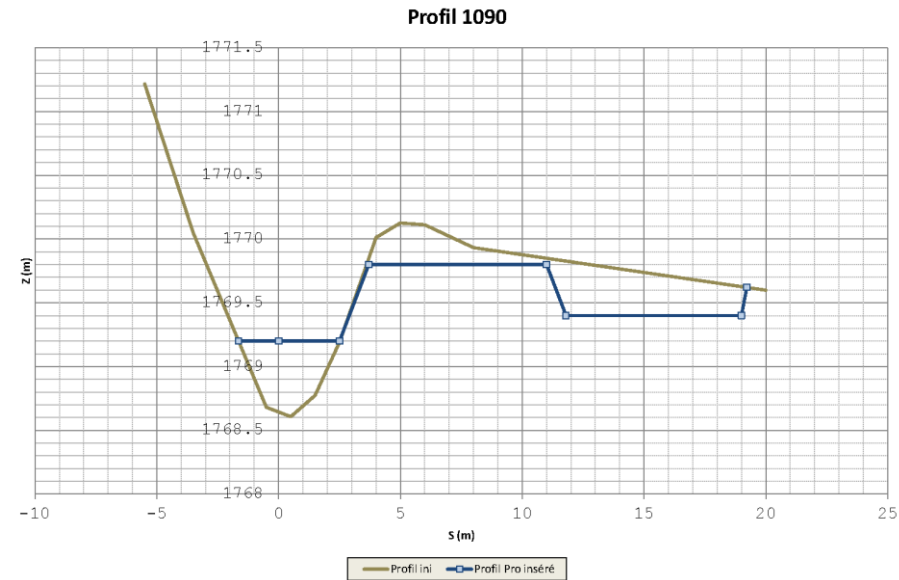
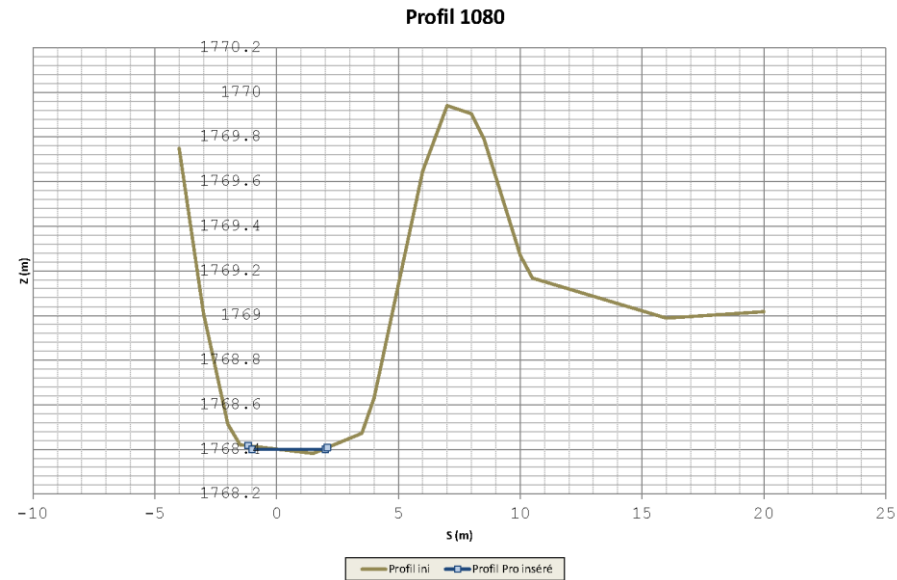
Profils en travers

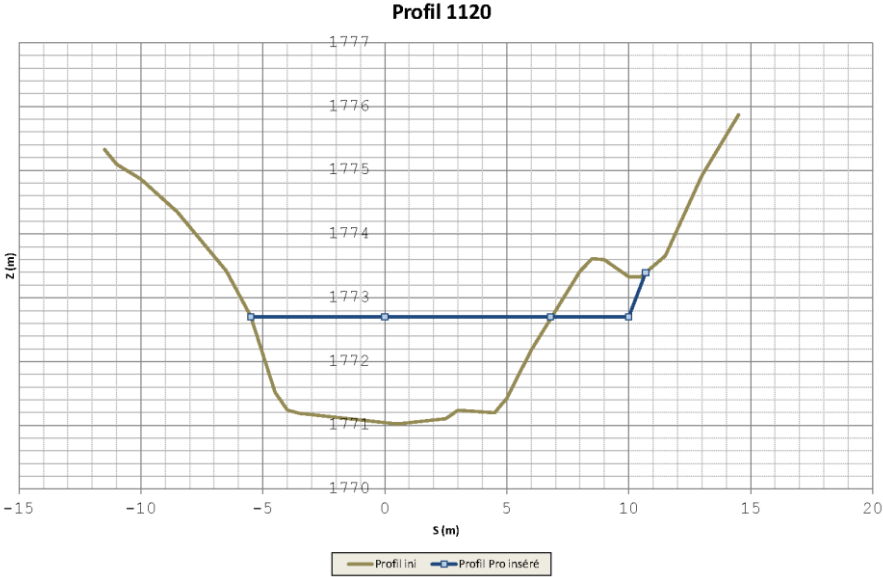
Secteur merlon



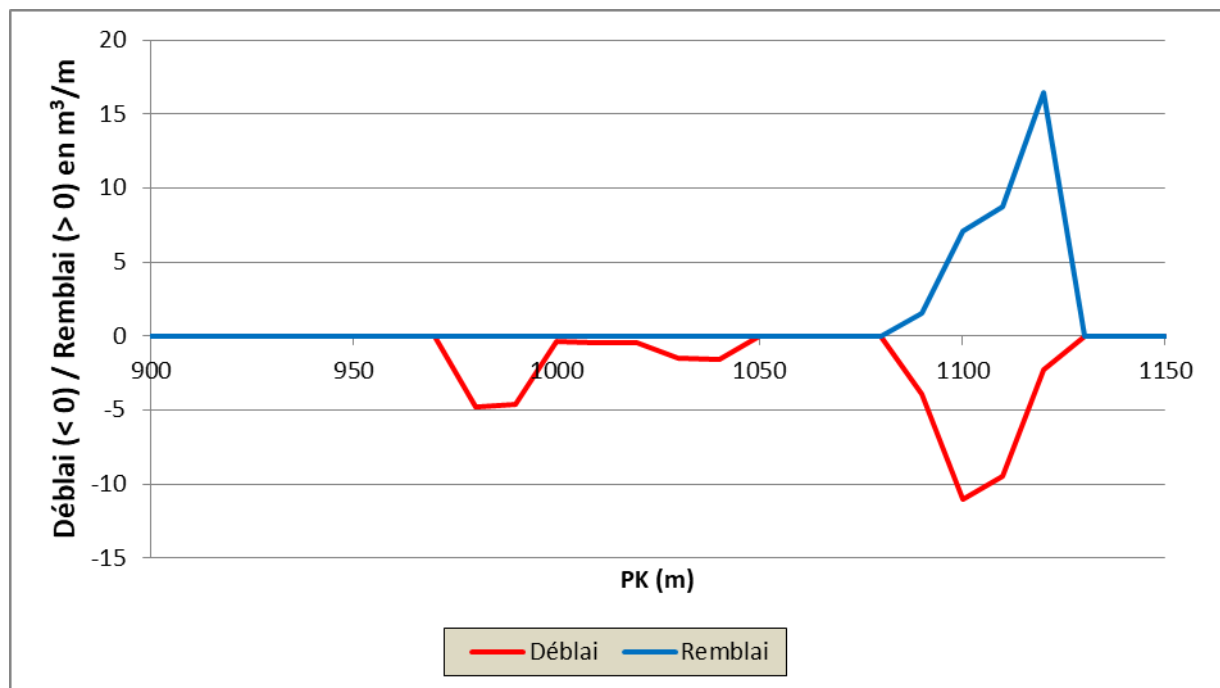


Secteur Pied de chute





Estimation des volumes de terrassements





www.dynamiquehydro.fr

Lyon
(siège social)
16 rue Masaryk
69009 Lyon
04.78.83.68.89

Annecy
614 impasse du Conis
74410 Saint-Jorioz
09.83.00.66.03

